



# CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 09 juin 2021

Communiqué de presse

## CREDIT AGRICOLE S.A. LANCE UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS D'UN MONTANT DE 558,6 MILLIONS D'EUROS

Crédit Agricole S.A., après avoir reçu toutes les autorisations nécessaires des autorités de supervision, annonce aujourd'hui le lancement d'un programme de rachat d'actions ordinaires de Crédit Agricole S.A. pour un montant maximum de 558,6 millions d'euros. Le programme débutera le 10 juin 2021 et se terminera au plus tard le 30 septembre 2021. Les actions acquises dans le cadre du programme seront annulées.

Crédit Agricole S.A. a donné une instruction irrévocable à un prestataire de services d'investissement indépendant (le « Prestataire de Services d'Investissement ») concernant l'achat par le Prestataire de Services d'Investissement, pendant la période commençant le 10 juin 2021 et se terminant au plus tard le 30 septembre 2021, d'actions ordinaires du capital social de Crédit Agricole S.A. (les « Actions Ordinaires ») pour un prix d'achat global ne dépassant pas 558,6 millions d'euros.

Tout achat d'Actions Ordinaires effectué dans le cadre de la présente annonce sera réalisé sur le marché réglementé d'Euronext Paris et les systèmes multilatéraux de négociation où les Actions Ordinaires sont admises à la négociation ou négociées et exécuté conformément aux conditions de prix et de volume énoncées dans le règlement délégué (UE) 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016 complétant le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, et l'autorisation générale accordée à Crédit Agricole S.A. de procéder à des achats d'actions sur le marché en vertu de la 29ème résolution adoptée par l'assemblée générale du Crédit Agricole S.A. réunie le 12 mai 2021. Crédit Agricole S.A. annoncera tout rachat d'Actions Ordinaires sur le marché en conséquence.

Le contrat de liquidité existant avec Kepler Cheuvreux sera temporairement suspendu pendant l'exécution du programme de rachat d'actions.

La description du programme de rachat d'actions, figurant au chapitre 1 (page 38) du document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A. déposé et enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 mars 2021 sous le numéro D.21-0184, ainsi que le texte de la 29ème résolution adoptée par l'assemblée générale du Crédit Agricole S.A. réunie le 12 mai 2021, sont disponibles sur le site internet de Crédit Agricole S.A.:

- [www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres](http://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres)

et

- [www.credit-agricole.com/finance/finance/actionnaires-individuels/assemblees-generales](http://www.credit-agricole.com/finance/finance/actionnaires-individuels/assemblees-generales)

respectivement.

Cette annonce ne constitue pas, ni ne fait partie, d'une offre ou d'une sollicitation d'une offre de titres dans une quelconque juridiction.